

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Date de convocation :
Le 07 avril 2023

Date d'affichage :
Le 07 avril 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/28

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel

Suppressions de postes

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.
Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

M. le Président rappelle les délibérations n° DC/2022-03-21/13 en date du 21 mars 2022, n° DC/2022-11-14/15 en date du 14 novembre 2022 et celle n° DC/2022-12-19/08 en date du 19 décembre 2022 créant des nouveaux postes à compter du 19 mars 2022 et du 1^{er} janvier 2023 :

- un poste d'adjoint administratif à 24.50 heures
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 18 heures
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35 heures
- un poste d'agent social principal de 1ère classe à 35 heures
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 35 heures
- un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à 35 heures
- un poste d'adjoint d'animation à 35 heures

Il indique donc qu'il y a lieu de procéder à la suppression des anciens postes et ce afin de mettre à jour le tableau des effectifs et conformément à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023 à savoir :

- suppression d'un poste d'agent social à 17 heures
- suppression d'un poste d'adjoint technique à 18 heures
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 35 heures
- suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe à 35 heures
- suppression d'un poste de rédacteur à 35 heures
- suppression d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à 35 heures
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 30 heures

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041128-DE
Reçu le 09/05/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de supprimer les postes cités ci-dessus conformément à l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 21 février 2023 et ce afin de mettre à jour le tableau des emplois.
- charge le Président de mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041128-DE
Reçu le 09/05/2023